

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 26 septembre 2016

DELIBERATION N°2016-61

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 septembre en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le mardi 20 septembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

Attribution d'une concession de logement.

Exposé de la décision :

En raison du départ à la retraite de l'agent logé à l'IUT de Blois, il y a lieu, en vertu de l'article R 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, d'attribuer une concession de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Romain Duperray (site Jean Jaurès).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions	0
Votes exprimés	32
Pour :	32
Contre	0

Pièce jointe : Néant

Fait à Tours, le 3 octobre 2016
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

~~- 3 OCT. 2016~~

Transmise au recteur le :

- 3 OCT. 2016